

Étude Inserm sur l'exposition liée aux cosmétiques : la FEBEA souhaite clarifier le cadre scientifique

À la suite de la publication de l'étude de l'Inserm sur la réduction de l'exposition à certains polluants chimiques après une diminution de l'usage de produits cosmétiques, la FEBEA souhaite vous transmettre quelques éléments de contexte.

La FEBEA ne conteste ni l'intérêt de ces travaux, ni la nécessité de poursuivre les recherches sur les expositions chimiques du quotidien. L'étude apporte un éclairage utile : elle montre qu'une modification rapide **des habitudes d'usage** peut entraîner, sur une période courte, une baisse de certains biomarqueurs urinaires, **notamment pour le bisphénol A, certains parabènes, et un métabolite de phtalate.**

Pour autant, il nous semble important de distinguer trois niveaux d'interprétation.

- D'abord, **une baisse d'exposition mesurée sur 5 jours ne signifie pas, en soi, qu'un produit cosmétique conforme présente un risque pour la santé dans ses conditions normales d'utilisation.** En effet, en Europe, tout produit cosmétique mis sur le marché doit faire l'objet d'une évaluation de sécurité préalable, conduite par **un expert toxicologue qualifié, dans le cadre du règlement cosmétique européen, l'un des plus exigeants au monde.**
- Ensuite, **les impacts sanitaires évoqués dans l'étude, notamment en matière d'asthme, de QI ou d'obésité, reposent sur des modélisations.** Ces projections sont utiles pour nourrir le débat scientifique et réglementaire, mais elles **ne doivent pas être interprétées comme la démonstration directe d'un effet sanitaire** observé chez les participantes à l'étude. Les auteurs eux-mêmes soulignent les incertitudes inhérentes à ce type d'exercice.
- Enfin, **le cas du bisphénol A (BPA) mérite une clarification spécifique. Le BPA est interdit comme ingrédient dans les produits cosmétiques.** Lorsque des traces sont détectées, elles ne **relèvent donc pas d'un usage intentionnel en formulation.** Dans le cas où des traces non intentionnelles seraient détectées, par exemple du fait de migrations depuis des emballages ou des équipements de fabrication, celles-ci ne sont tolérées que si :
 - leur présence est **techniquement inévitable dans le respect des bonnes pratiques de fabrication ;**
 - et **ne présente aucun risque pour la santé humaine**, ce qui est systématiquement évalué dans le rapport de sécurité du produit.

Rappelons enfin que l'étude **ne permet pas d'attribuer de manière fiable la réduction du BPA aux seuls changements de produits cosmétiques**, en l'absence de **contrôle des apports alimentaires** et de données sur le ratio BPA total/BPA libre. Les diminutions observées pouvant largement refléter des variations du régime alimentaire. En surestimant le rôle des cosmétiques sans le replacer face à la voie alimentaire dominante, elle donne une lecture partielle des leviers d'action.

« Cette étude ne doit **pas conduire à faire naître une inquiétude générale sur la sécurité des produits cosmétiques conformes à la réglementation européenne.** En revanche, elle rappelle l'importance d'une **approche exigeante, évolutive et transparente** sur les substances susceptibles de contribuer à l'exposition globale des consommateurs. La sécurité des consommateurs constitue et restera le **socle intangible** de la réglementation cosmétique européenne » explique **Brice Leclerc**, directeur scientifique et réglementaire de la FEBEA.

La FEBEA est **pleinement engagée dans cette démarche.** Elle soutient notamment le développement de méthodes scientifiques permettant de mieux **caractériser les perturbateurs endocriniens, à travers la plateforme public-privé PEPPER, dont elle est membre fondateur.**

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté – est le syndicat professionnel des fabricants de produits cosmétiques (parfums, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette et capillaires). Elle rassemble plus de 300 entreprises, dont **82% de TPE et PME** et 67% d'entreprises **situées en région.**

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – apeauger@febea.fr – 06 50 84 49 91
THE DESK : Léonie Kuschnick – leonie@agencethedesk.com – 06 40 55 60 28